Image not found or type unknown

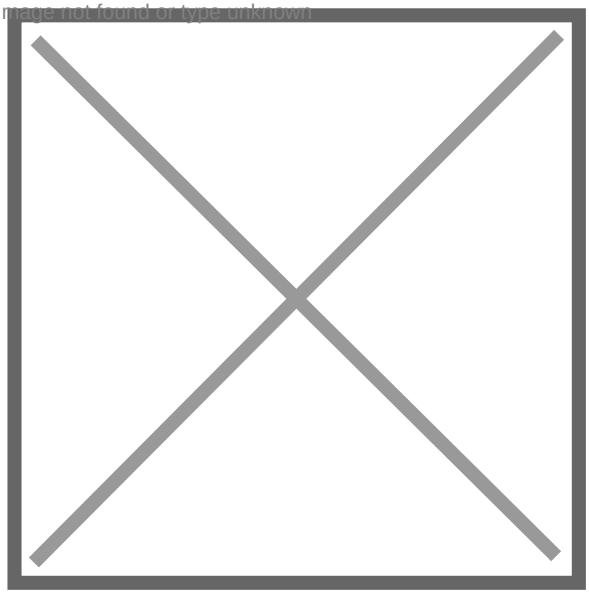

Arnaque sur un véhicule neuf.

Par **Revial**, le **25/09/2008** à **23:06**

Bonjour, après avoir porté plainte contre un concessionnaire qui nous a vendu un camping-car neuf avec une liste impressionnante de défauts et de pannes plus ou moins importants, l'expert judiciaire nommé par le tribunal a retourné contre nous une partie des désordres, et non des moindres. Ceci malgré les remarques qu'il nous était possible de formuler au moment du compte-rendu provisoire (qui n'ont pas été prises en compte), avant diffusion auprès du tribunal. Nous avons une page de désaccords ou d'énormités que nous pouvons prouver qui relèvent soit d'erreurs, soit de faits ou de dires injustifiés ou inventés et de mauvaise foi (changement de position entre l'expertise et l'écrit). Nous n'avons pu que très peu nous exprimer et nous justifier le jour de l'expertise, l'expert n'ayant de cesse de nous faire taire. Sans faire le procès d'une "autorité de la justice", quelle solution avons-nous pour faire valoir la réalité de certains des faits que nous pouvons prouver? Peut-on obtenir une nouvelle expertise, un nouvel expert, peut-on faire appel à un huissier?... Actuellement nous attendons le délibéré de notre assistance juridique et avocat, quant à la poursuite de notre défense. Ceux-ci me faisant comprendre qu'il était préférable d'envisager une solution "amiable" plus discrète.
Pour exemple, il a été conclu à une retombée atmosphérique sur notre véhicule (pour un brouillard de peinture!), alors qu'il présente une multidude de preuves de retouche de peinture, confirmées par des professionnels.
Nous sommes accusés entre autre de ne pas avoir respecté l'entretien à 2500km, alors que la première révision est spécifiée à 45 000km, confirmée par 7 concessions de la marque etc...
Je vous remercie.
Cordialement.

Par **Visiteur**, le **26/09/2008** à **00:15**

Pouvez vous faire appel?
Si vous êtes persuadés d'être dans votre bon droit, il faut faire appel de cette décision éventuellement à l'appui d'une nouvelle expertise que vous pouvez faire faire (à vos frais...)

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés